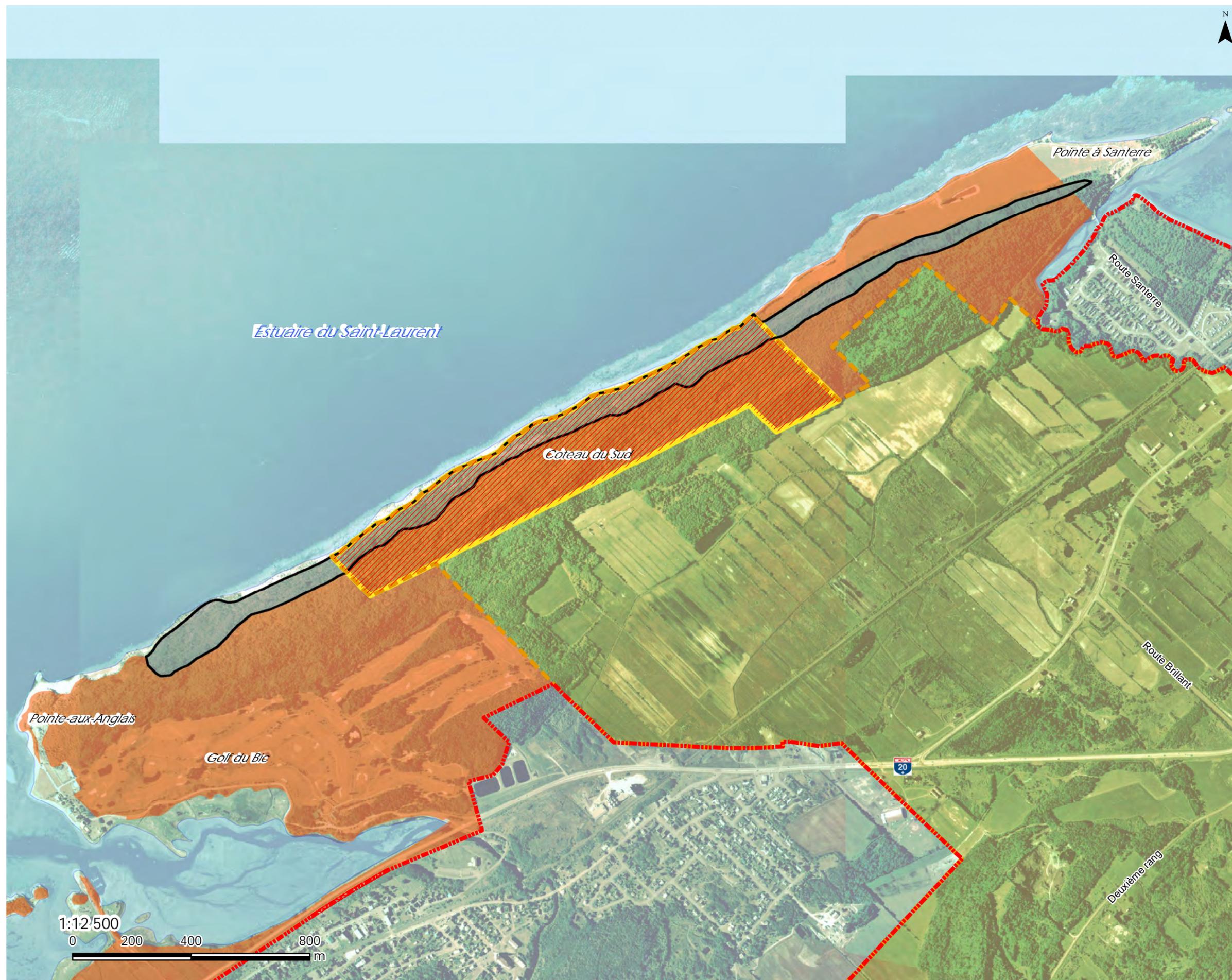


Plan 7.4.2

EMPIÈTEMENT DES AFFECTATIONS
DE CONSERVATION ET RÉCRÉATIVE
DE LA VILLE DE RIMOUSKI
(SECTEUR DU BIC) À L'INTÉRIEUR
DE LA ZONE AGRICOLE

-  Secteur d'empiètement
-  Zone agricole
-  Périmètre urbain
-  Affectation de conservation
-  Affectation récréative



Projection cartographique: MRC Système de coordonnées planes du Québec.
Système de référence géodésique: ADG 82.
Sources des données:
Bases de données topographiques du Québec; Ministère des Ressources naturelles et de la faune;
Bases de données MRC de Rimouski-Neigette.
©2013 MRC de Rimouski-Neigette. Tous droits réservés
07-13_Plan_07-4.2 MKD Imprimé le 2015-02-27 08:55

Corrigé par: Lucie Alice Côté 1 octobre 2013	Vérifié par: François Loiselle
--	-----------------------------------

Schéma d'aménagement et
de développement 11-09
Règlement 03-14
Adopté le 23 octobre 2013
En vigueur le 20 décembre 2013